

Projet Educatif

Association

Saint



Lazare

Association à but non lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège Social : 16, Montée de l'Église 13950 Cadolive

SOMMAIRE

- **Avant-Propos** Page 3
 - **Membres du Bureau et Conseil d'Administration**

 - **Ouverture et Vocation de l'Association** Page 4
Le Contexte Géographique et Social

 - **Les Valeurs socio-éducatives** Page 6

 - **Fonctionnement de l'Accueil de Loisirs** Page 8

 - **Adhésion et Participation aux Activités de l'Association** Page 9

 - **Les Moyens** Page 10

 - **Communication Interne et Externe** Page 11
Nos Partenaires

 - **Passerelle vers un Projet Pédagogique** Page 12
-

• Avant-Propos

Le projet éducatif est d'abord une obligation réglementaire. Toute personne morale souhaitant organiser des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) se doit d'en disposer et de le faire parvenir aux services de la DRDJSCS. Celui-ci doit être porté à la connaissance du personnel pédagogique au sein d'un accueil de loisirs ou d'un séjour de vacances organisé par l'association, et ce avant le début de leurs fonctions. Il doit être également être connu des adhérents, plus particulièrement des familles et des jeunes accueillis.

Un projet éducatif repose avant tout sur des objectifs et des principes que l'association et ses différents acteurs veulent mettre en avant auprès des différents publics. Ce projet donne donc le cap à suivre pendant un temps défini, au bout duquel il sera évalué entre les retours du directeur de l'accueil et le point de vue de chacun des administrateurs. Plusieurs paramètres sont pris en compte : notre opinion sur l'éducation d'aujourd'hui, la société qui évolue autour de nous, l'avis des adhérents, le constat et les besoins sur le territoire, les attentes de chacun. Dans tous les cas, le projet éducatif engage un certain nombre de personnes, autant les animateurs et directeurs qui vont devoir traduire ces valeurs en intentions pédagogiques dans les ACM, que les bénéficiaires de toutes les actions organisées et gérées par l'association.

• Membres du Bureau et Conseil d'Administration.

<ul style="list-style-type: none">• Président : M. VAISSIE Éric• Vice-Président : Fr. GONSOLIN Nicodème• Trésorier : Mme. GOMEZ Maryse• Trésorière adjointe : Mme. BRUNET Marie Paul• Secrétaire : M. ROGER Christian	<ul style="list-style-type: none">- Mme MERMET Nicole- M. BEAU Patrick- M. MERMET Marcel
--	--

• Ouverture et Vocation de l'Association.

L'association a été **déclarée en préfecture le 18 mars 1930 dernière modification le 17 Décembre 2018** et elle est parue au journal officiel de la République Française. Son siège social se situe au **16, Montée de l'Église 13190** l'accueil du public se fera principalement au **17 de la même rue (en face)**.

Le Patronage Saint Lazare est issu d'une réflexion commune entre plusieurs personnes venant du milieu paroissial de Cadolive et de la commune de Cadolive. L'idée principale est d'organiser tout au long de l'année **un Accueil Collectif de Mineurs, comprenant un accueil de loisirs à caractère éducatif pour des enfants et des jeunes âgés de 6 à 17 ans.**

Il n'existe pas d'accueil de loisirs sur la commune de Cadolive à ce jour, c'est pourquoi il est paru intéressant à la mairie et l'association de mettre en place ce patronage. La mairie qui soutient ce projet, a souhaité que l'association Saint Lazare s'en occupe.

Le Patronage de L'Espérance affirme donc sa vocation à **la jeunesse**, tout particulièrement à **la réussite scolaire, aux loisirs**, et d'une manière plus générale à **la coéducation**.

D'origine chrétienne et catholique, il s'inscrit toutefois dans **les valeurs de la République et de la Laïcité**, en accueillant des familles, des enfants et des jeunes de tous horizons, dans le respect des convictions de chacun, sans distinction.

• Le Contexte Géographique et Social.

Quelques chiffres concernant la ville de Cadolive et sa population :

- Nombre d'habitants au sein de la commune : **2 158** habitants.
- Nombre de Ménages : **895 foyers fiscaux**.
- Répartition par tranche d'âge : **24,3% de 0 à 19 ans, 54,7% de 20 à 64 ans, 21% de 64 ans et +.**
- **Composition des familles** : 46,9% couples avec enfant(s), 37,6% couples sans enfant, 15,4% familles monoparentales.
- **Catégories socio-professionnelles** : 2,3% artisans et commerçants, 11,9% cadres et professions intellectuelles, 18,9% professions intermédiaires, 14,9% employés, 7,8% ouvriers, 30,8% retraités, 13,4% sans activité.

- Logements : **939 logements, 92% résidences principales.**

Une liste non-exhaustive des équipements, commerces et services :

- La mairie.
- L'école maternelle et élémentaire.
- Le gymnase XXX.
- Le stade de Gréasque et les terrains de tennis.
- Parcours de santé.
- Arboretum dit de la Sariée.

- Bar, brasserie.
- Boulangerie, pâtisserie.
- Salon de coiffure.
- Pharmacie.
- Maison de la Presse, papeterie.
- Supermarché.

- **Valeurs socio-éducatives**

Organiser des temps de loisirs est un acte à la fois ludique et éducatif.

- **Grandir en autonomie et en toute confiance**

L'enfance et l'adolescence sont 2 périodes où chaque individu se construit en vue d'être **un futur adulte citoyen**. Ainsi, permettre **la prise d'initiatives et la mise en responsabilités**, tout particulièrement dans différentes situations de la vie quotidienne, donne la possibilité aux enfants et aux jeunes d'être de vrais acteurs de leur lieu d'accueil, comme plus tard où ils seront amenés à faire des choix et à prendre des décisions pour mener à bien leur vie.

La création d'une relation de qualité entre adultes et mineurs où se mêlent **respect et confiance** est nécessaire, tout en assurant de façon minutieuse **la sécurité physique, morale et affective** de chaque participant.

Au niveau des activités, laisser de temps à autre **le choix de jouer ou non**, permet à chacun et à chacune de participer à **un véritable temps de détente**, et d'être libre de vivre son temps de loisirs comme il le souhaite.

- **Découvrir et s'épanouir**

Ensuite, dans le but de diversifier nos propositions et de créer **une ouverture d'esprit plutôt large sur le monde** qui nous entoure, nous voudrions proposer en toute simplicité, à l'image de l'animation socioculturelle, un véritable **panel d'activités variées** qui ont pour but l'initiation, **la sensibilisation, l'apprentissage, et qui mettront le plus souvent en avant la création, l'imagination, ou encore l'écoute et la réflexion** chez les enfants et chez les jeunes, tout en conservant **l'aspect ludique**.

Tant de situations diverses et à la fois plaisantes, qui éviteront aux différents publics de se lasser et d'apprécier toujours plus intensément le temps de loisirs vécu au sein de l'association en découvrant sans cesse **de nouveaux ateliers, jeux, ou lieux extérieurs**.

Les temps d'animation et de vie quotidienne devront permettre à chacun des participants de **s'épanouir pleinement**, à sa façon et à son rythme.

- **Partager et échanger dans le respect et la tolérance**

Enfin, permettre à chaque enfant de **trouver sa place en tant qu'individu dans le groupe** est aussi un axe essentiel pour nous. Chaque personne est **un être original**, unique, et a le droit de s'affirmer parmi les autres. La complémentarité des personnalités et des aptitudes de chacun permet réellement de créer **une dynamique de groupe enrichissante**.

Apprendre aux enfants et aux jeunes à **vivre ensemble** et à communiquer les uns avec les autres sont des objectifs principaux pour **la socialisation et la fraternité**, principes et valeurs de la république. Nous souhaitons amener chacun et chacune à découvrir **des valeurs humaines telles que la solidarité et l'entraide** afin de les faire grandir et de modeler les acteurs de la société de demain. C'est par **l'expérimentation d'une vie en collectivité** qu'ils doivent pouvoir être en mesure de participer à la société, **de connaître et d'appliquer différentes règles** de fonctionnement.

Les temps d'activités et les grandes animations doivent également mettre en avant **l'esprit d'équipe et la coopération**, qu'il y ait compétition ou non. Nous luttons réellement **contre l'exclusion**, et chaque participant est **accepté sans aucune discrimination** physique, morale, sexiste, raciale, religieuse, ou encore sociale.

Nos valeurs éducatives ont pour but d'être concrétisées dans des accueils collectifs de mineurs, plus particulièrement sur un accueil de loisirs ouvert tout au long de l'année.

- **Fonctionnement de l'Accueil de Loisirs.**

- **Quoi ?** Des activités ludiques, diverses et variées, dans le champ de l'animation socio-culturelle, orientés autour de l'épanouissement de l'enfant et de la cohésion de groupe.
- **Quand ?** Toute l'année, le mercredi et les vacances scolaires, en journée.
- **Où ?** Dans les locaux du Patronage Saint Lazare
- **Pour qui ?** Tous enfants et adolescents âgés de 6 à 17 ans, sans critère discriminatoire.
- **Avec qui ?** Une équipe composée d'un directeur permanent (BPJEPS LTP), d'animateurs permanents ou bénévoles (BAFA, stage BAFA, ou Non-diplômés), et d'un ou deux jeunes engagés en service civique.

Le personnel de l'équipe d'animation est mis à disposition par le patronage de Gréasque et est composé d'un directeur ce dernier à remplir et à assumer pleinement et avec motivation toutes les fonctions de directeur au sein de l'accueil de loisirs.

En cas de besoin, des animateurs viendront en complément. Ces animateurs stagiaires (BAFA, BAFD) et bénévoles sont reçus par le directeur et un membre du conseil d'administration. Les animateurs permanents et les jeunes en service civique sont recherchés par le directeur et reçus par un membre du conseil d'administration également.

• Adhésion et Participation aux Activités de l'Association.

- ⇒ **Cotisation annuelle** : Pour devenir adhérent au sein de notre association et pour bénéficier des actions de l'association (aide aux devoirs et/ou activités), un règlement de 30 € par enfant est demandée lors de l'inscription. Il n'existe pas de tarif dégressif pour cette cotisation.
- ⇒ **Participation aux journées** : Les tarifs dépendent du quotient familial de chaque famille, c'est-à-dire des revenus de la famille de l'enfant inscrit. Une grille tarifaire a été construite :

Mercredis et vacances scolaires

Quotient Familial	Tarif 1 journée	Tarif 3 journées	Tarif 5 journées
x<300	7€	17,50€	28€
301<500	8€	20€	32€
501<700	10€	25€	40€
701<1200	12€	30€	48€
1201<1700	14€	35€	56€
1701<x	16€	40€	64€

- ⇒ **Participations supplémentaires sur certaines sorties** : En fonction de la sortie (de consommation), il est possible qu'une participation soit demandée aux familles par participant.
- ⇒ **Dossier d'inscription** : Un dossier doit être rempli par chaque famille pour que l'enfant puisse participer aux accueils collectifs de mineurs organisés par l'association. Il est composé d'une fiche de renseignements, d'une fiche sanitaire de liaison, d'une demande d'autorisation pour le droit à l'image, du règlement intérieur de la structure. Il doit être également accompagnés d'une photocopie des vaccins à jour, d'une attestation d'assurance en responsabilité civile et d'une photo couleur. Suivant la nature des activités, un certificat médical et une attestation de baignade peuvent être demandés.
- ⇒ **Règlement intérieur** : Le règlement est écrit et validé entre le directeur et son conseil d'administration. Il contient la nature des activités proposées, la grille des tarifs, les modalités et conditions d'accueil de l'enfant.

• Les moyens

- **Humains** : Le conseil d'administration et les membres du bureau sont en charge des grandes décisions organisationnelles et financières de l'association. Une équipe permanente (une personne salariée à temps plein, directeur de la structure et diplômé Jeunesse et Sport, accompagnée d'animateurs permanents ou bénévoles et d'une ou de deux personnes en mission de service civique) chargée de développer et d'améliorer l'accueil du Patronage par la mise en place des actions en lien avec la vocation principale de l'association et les objectifs éducatifs. Selon les effectifs, un ou plusieurs animateurs titulaires ou stagiaires BAFA dans le respect de la réglementation. Des bénévoles ou des jeunes en service civique pourraient venir compléter et renforcer l'équipe.
- **Techniques** : L'association dispose d'un local situé au 17, Montée de l'Église 13950 Cadolive. Ce local est composé de 3 pièces, un bloc sanitaire (fille et garçon), permettant de recevoir quarante-cinq personnes simultanément. L'une de ces 3 pièces comprend un coin cuisine avec des équipements tels que réfrigérateur et évier.

Un espace de type jardin avec de la pelouse se situe à l'arrière du local. Très lumineux, il est propice à la réalisation de nombreuses activités extérieures en petits groupes.
- **Matériels** : L'association dispose de tous types de jeu de société, petit matériel pédagogique, matériel d'activités physiques et sportives. Il s'agit à la fois de dons et à la fois d'achat. Ce matériel permet une grande diversité dans le choix des activités et des jeux préparés par l'équipe d'animation ou choisis par les enfants et les jeunes.
- **Financiers** : Le budget de fonctionnement et les comptes de résultats sont réalisés par le président et la trésorière de l'association, puis sont validés en assemblée générale.

- **Communication interne et externe.**

Au sein de l'association	En direction de la population
<p>Appel, SMS</p> <p>Mail</p> <p>Cahier de liaison</p>	<p>Service enfance de la mairie</p> <p>Appel, SMS</p> <p>Mail</p> <p>Tract, affiches</p> <p>Magazine communal</p> <p>Site internet</p> <p>Réseau social</p>

- **Nos Partenaires.**

- Institutionnels :

- La Mairie de Cadolive - Le conseil départemental.
- La direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports, et de la cohésion sociale.
- La caisse des allocations familiales des Bouches-du-Rhône.

- Pédagogiques :

- Les autres Patronages.
- Fédération + Avenir patronage.

- **Passerelle vers un projet pédagogique.**

Ce projet éducatif n'est pas fermé et ce qui y est présenté reste assez large. Chaque équipe pédagogique devra s'en saisir afin de construire **un projet pédagogique**. Celui-ci déclinera concrètement les différentes intentions susmentionnées en fonction des besoins du public et de l'environnement.

Chaque membre de l'équipe d'animation sera acteur de ce projet. Il pourra être revu et modifié si nécessaire, tout particulièrement en cas de :

- Nouveaux besoins et nouvelles attentes, des participants et/ou des familles.
- Dysfonctionnements quelconques remarqués par l'organisateur, le directeur ou les animateurs.
- Mise en place de nouveaux moyens.
- Modification dans le fonctionnement de l'accueil, dans la nature des activités et/ou dans l'organisation de la vie quotidienne et collective.